

DECISION

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R. 321-7,

Vu le décret n° 2020-1750 du 28 décembre 2020 relatif aux aides de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la décision du 12 juillet 2019 portant modification de l'organisation de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1^{er} juillet 2019,

Vu la décision du 2 septembre 2019 relative à la création de la Direction des Affaires Financières et Comptables à compter du 1^{er} septembre 2019,

Vu la décision du 8 avril 2021 portant modification de l'organisation de l'Agence à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu l'arrêté du 14 décembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 8 janvier 2021,

Vu la décision du 26 mai 2021 nommant Axel SELMI, responsable du service infrastructure, déploiement et production et adjoint à la directrice des systèmes d'information et de l'innovation digitale de l'Agence nationale de l'habitat, à compter du 1^{er} juillet 2021,

DECIDE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Axel SELMI à l'effet de valider et de signer, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat et représentante du pouvoir adjudicateur :

- la certification du service fait pour toutes les factures relevant de la direction des systèmes d'information et de l'innovation digitale ;
- les ordres de mission pour les agents de la direction des systèmes d'information et de l'innovation digitale, les états de frais correspondants et l'acceptation des devis pour les déplacements dans le cadre du marché « Achats de titres de transports pour les déplacements professionnels pris en charge par l'Agence nationale de l'habitat et achat de prestations hôtelières ».

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice des systèmes d'information et de l'innovation digitale, délégation est donnée à Axel SELMI à l'effet de valider et de signer, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat et représentante du pouvoir adjudicateur :

- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 25 000 € HT relevant de la direction des systèmes d'information et de l'innovation digitale ;
- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 100 000 € HT passés dans le cadre d'un marché public relevant de la direction des systèmes d'information et de l'innovation digitale.

Article 3 : La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de fonction ou au départ de l'agent.

Lu et accepté

Le responsable du service infrastructure,
déploiement et production, adjoint à la
directrice des systèmes d'information et
de l'innovation digitale

Axel SELMI

Fait à Paris, le 16 août 2021

La directrice générale
de l'Agence nationale de l'habitat

Valérie MANCRET-TAYLOR